

Fermeture du Village de Chamonix

REACTION D'ERIC FOURNIER, MAIRE DE CHAMONIX, A L'ANNONCE DE LA FERMETURE DU CLUB MEDITERRANEE DE CHAMONIX : UN CHANGEMENT DE CAP REGRETTABLE



L'annonce de la fermeture du Club Méditerranée, installé depuis une quarantaine d'années à Chamonix, suscite le commentaire suivant d'Éric Fournier:

Le président du Club Méditerranée est venu à Chamonix durant l'été 2015 pour nous faire part de son projet d'extension du site du Savoy, exploité par le **Club Méditerranée** depuis le début des années 80.

Comme nous l'avons fait au début des années 2000 avec l'adjonction d'une première aile au bâtiment principal, nous avons clairement exprimé le souhait de la commune d'accompagner le projet d'extension. Les services municipaux se sont rapprochés de ceux du **Club Méditerranée** pour étudier ce projet d'extension des capacités du site chamoniard.

Malgré ces efforts, nous apprenons officiellement à la fin de l'été 2016 par le président du **Club Méditerranée** que la société a décidé de ne plus exploiter ce site et d'abandonner ainsi le projet d'extension. Comme le **Club Méditerranée** manifeste une volonté de rester dans la vallée de Chamonix, nous décidons d'un commun accord d'étudier les possibilités de sites alternatifs, sachant que le **Club** nous fait part d'un besoin de 40 000 m² de surface disponible.

Au cours des mois de l'hiver et du printemps 2017, les collectivités ont proposé différents sites dans la vallée, compatibles avec les exigences touristiques et environnementales de son développement : l'étude de ces différents sites potentiels n'a pas permis d'aboutir à une solution viable.

La commune et la vallée de Chamonix regrettent vivement la réorientation opérée par le **Club Méditerranée** qui conduit de facto à l'impossibilité d'assurer la préservation de ses activités sur le territoire. Il apparaît que le nouveau modèle de développement choisi par l'entreprise depuis sa prise de contrôle par le nouvel actionnaire en janvier 2015, concrétisé par la reproduction d'un schéma unique et uniforme mobilisant une emprise démesurée, n'est pas applicable sur un territoire comme le nôtre, déjà soumis à des fortes pressions.

Compte tenu du caractère patrimonial et emblématique du site délaissé par le **Club Méditerranée**, la commune accompagnera de manière active la démarche menée par le propriétaire des murs (le fonds AEW) dans le sens de la désignation d'un nouvel exploitant conforme à la qualité du site et aux attentes du territoire.